

L'an deux mil vingt-cinq, le 17 avril à 20h30, le Conseil Municipal de Versigny s'est réuni au lieu habituel de ses séances, suite à la convocation envoyée par le Maire Guy-Pierre de KERSAINT, le 6 avril deux mil vingt-cinq.

Etaient présents : Pierre BACOT, Pierre-Joseph CHABEAU, Michelle MONTOUT, Martine THIBAUT, Katia GARDIOLE, Stanislas GROS, Benoit VANLERBERGHE, Guy-Pierre de KERSAINT, Olivier DELORME

Absents excusés : Stanislas GROS

Secrétaire de séance : Pierre BACOT

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDUM

Compte-rendu du conseil du 30 janvier 2025. Des modifications sont apportées par Mme Thibaut. Il est adopté à l'unanimité.

COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2024

Après avoir répondu à des demandes d'informations sur les comptes de l'année 2024, le Maire laisse la parole à Pierre BACOT, 2ème adjoint pour présenter les résultats des comptes 2024.

Le budget primitif est établi à partir des résultats de clôture des comptes administratif et de gestion de l'année 2024. Le résultat de l'exercice 2024 est le suivant :

	fonctionnement	Investissement	total des sections
Recettes			
excédent Recettes 2023	42 184,81 €		
titres émis	369 074,15 €	231 483,18 €	600 557,33 €
	411 258,96 €	231 483,18 €	
Dépenses			
report section d'investissement 2023		85 533,92 €	
titres émis	283 535,10 €	260 346,03 €	543 881,13 €
	283 535,10 €	345 879,95 €	629 415,05 €
résultat de cloture	127 723,86 €	-114 396,77 €	13 327,09 €
	dépenses	recettes	besoin de financement RAR
reste à réaliser 2024		64 000,00 €	64 000,00 €
résultat de cloture après RAR	127 723,86 €	-50 396,77 €	77 327,09 €

Soit un solde positif au titre de l'exercice 2024 de 77.327,09 € avec réintégration dans les recettes des restes à réaliser.

Le résultat est ainsi affecté

- 50.396.77 euros au compte 1068 du BP investissement 2025.
- 77.327,09 euros en excédent de fonctionnement du BP 2025.

Ces éléments sont donc repris dans le budget 2025.

Ces documents et les délibérations entérinant ces résultats sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire n'a pas participé au vote.

BUDGET PRIMITIF 2025

Les principaux éléments du budget primitif sont :

BUDGET PRIMITIF FONCTIONNEMENT 2025			
DEPENSES		RECETTES	
Charges générales	141.300 €	<i>Excédent antérieur</i>	77.327.09
Charges de personnel	139.050 €	Rembt personnel	33.200 €
Reversement FNGIR	31.000 €	Produits des services	1.600 €
Virement à la section investissement	3.638.48 €	Impôts	226.000€
Autres charges	105.978,15 €	Dotations	59.060 €
Charges financières	2.250 €	Locations	32.100.50€
Amortissements	3.256,50 €	reprise amort dépréciation	173.15€
TOTAL	426 473.13 euros		429.460,74 euros

Des travaux de remise en état sont prévus

- Portails cimetières ; église et salle multifonction : remise en état et peinture
- Frais d'avocat pour les recours juridique concernant le projet de centrale agrivoltaïque

Par ailleurs, il est prévu une somme de

- 60.000 Euros au titre du remboursement des charges du RPI ; charges qui ont fait l'objet de nombreux échanges avec la commune de Baron et qui doivent être désormais payées.
- 15.000 euros au titre de dépenses EDF non payées en 2024 pour des problèmes comptables et de RIB.

Les recettes de fonctionnement de notre commune sont en légère hausse compte tenu de la hausse des produits de services et de la fiscalité.

Il existe trois principaux types de recettes pour notre commune :

- Les impôts locaux ;
- Les dotations versées par l'Etat ;
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (remboursement des frais RPI), les loyers des logements communaux et de la salle multifonction.

Les investissements engagés pour la fibre optique sont amortissables sur une durée de 20 ans ; l'annuité est donc passée en fonctionnement et en investissement.

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 194.500 euros (+ 4.000 euros par rapport à 2024). L'Etat a décidé d'augmenter les bases de calcul des valeurs locatives de 1.7 % en 2025.

La part reversée dans le cadre du FNGIR est de 30.303 euros (idem 2024)

La dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat s'élèvera à 34.000 € soit un montant légèrement supérieur à celui de l'année dernière. (+1.800 €)

BUDGET PRIMITIF INVESTISSEMENT 2025			
DEPENSES : 284.969.06 euros		RECETTES : 284.969.06 euros	
001 : solde €	114.396,77 €	001 : Excédent investissement :	-
1641 : Remb. emprunt	23.000 €	021 : virement fonctionnement	3.638.48 €
		10 : FCTVA	28.000 €
2135 : Installations générales	111.652,99 €	1068 Excédent de fonctionnement	50.396,77 €
• chauffage salle multifonction	12.000 €	Subvention	99.758 €
• Autres :	99.652.99 €	• DETR -FSIL	41.308€ €
		• CD 60	52.450 €
		• Région	6. 000 €
Ecritures régularisation : exécution titre/		13 : Reste à réaliser recettes	64.000 €
Opérations patrimoniales	7.410 €	• DETR -FSIL	26.000 €
Immobilisations incorporelles	3.638,40 €	• CD 60	34.000 €
(étude eaux pluviales)		• Région	4.000 €
Immobilisations incorporelles	24.870,90 €	280413 : amortissement	3.256,50 €
(étude PLU)		Ecritures régularisation : exécution titre	
		Opérations patrimoniales	7.410 €
		Immobilisations incorporelles	3.638,40 €
		Immobilisations incorporelles	24.870,90 €

Les subventions d'investissements :

- Rue du Cornouillier
- et les Restes à réaliser : recettes liées à la tranche 1 des travaux du chemin de la terrière

Installations générales :

- Remplacement chauffage cantine : 12.000 euros
- Autres : Rue du Cornouillier : non affecté en attente devis et de l'étude technique

Amortissement : Les investissements engagés pour la fibre optique sont amortissables sur une durée de 20 ans ; l'annuité est donc passée en recette d'investissement. (3.256,50 €)

Ecritures de régularisation sans impact budgétaire

Un budget d'investissement supplémentaire sera présenté dès l'obtention du devis pour les travaux des routes.

c) Etat de la dette

Le montant en capital à rembourser en 2025 est de 23.000 euros et celui des intérêts de 2.250 euros (2.834 euros en 2024).

L'emprunt concernant la défense incendie et souscrit en 2009 est arrivé à échéance en janvier 2025. (environ 4 .900 euros de capital).

Le montant de la dette à fin 2025 sera de 130.464 euros.

Banque	emprunt
Crédit Agricole Prêt de 59.525 euros	SMOTHD-Fibre optique (2017) (fin 2035) Prêt 00000565610
Crédit Agricole Prêt de 130.000 euros	Travaux de voirie (2017) (fin juin 2032) Prêt 586999
Crédit Agricole Prêt de 95.000 euros	Rénovation place village (2019) (fin 2031) Prêt 1078807

d) FCTVA

Le fonds de compensation de la TVA représente le montant de la TVA qui sera remboursé partiellement par l'Etat pour les travaux payés en 2024. Les remboursements de TVA se font sur un taux d'environ 16% au lieu de 20%. Le montant attendu pour cette l'année est de 28.000 euros

VOTE DES TAXES

Les taux des impôts locaux pour 2025 :

	Taux Commune	Taux département	Taux 2024
Taxe foncière bâti	18.77 %	21.54%	40.31 %
Taxe foncière non bâti	27,37 %	0	27,37 %

La taxe d'habitation a disparu. Elle est compensée par la rétrocession de la part départementale du foncier bâti et un coefficient correcteur pour la maintenir à son niveau 2019. Les taux de taxe foncière du bâti se décompose donc en une part communale (18.77%) et une part départementale (21.54%).

La Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires reste inchangée à 15.36 %

Rappel : la taxe d'habitation a disparu pour les résidences principales. Elle est compensée par la rétrocession de la part départementale du foncier bâti et un coefficient correcteur pour la maintenir à son niveau 2019. Les taux de taxe foncière du bâti se décomposent donc en une part communale (18.77%) et une part départementale (21.54%).

Taxe d'Habitation (résidence secondaire) : 15.36 %

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Stationnement dans le village : la circulation devient de plus en plus difficile compte tenu du stationnement des véhicules, notamment dans la partie allant du 650 au 700 rue Charles de Gaulle. S'il n'est pas possible d'obliger les propriétaires de garer leurs véhicules sur leur terrain, un rappel va être fait afin de les sensibiliser à cette difficulté et surtout à laisser un passage de sécurité afin que les camions de pompiers puissent passer en cas d'intervention. La gendarme va être autorisée à verbaliser les véhicules mal garés.
- Caméras : il est rappelé que les caméras installées sur des propriétés privées ne peuvent prendre des images de la rue. Un rappel va également être fait.
- Eglise de Droizelles : peinture de la porte d'entrée ; intervention à prévoir car les plaques au-dessus de la porte se dégradent.
- Route de Droizelles après le pont : accotement à revoir ; relancer la mairie de Nanteuil pour obtenir l'autorisation de la pose d'un panneau interdiction sauf riverain à l'entrée de la D330.
- Echange de parcelle : voir la possibilité d'un échange de parcelle avec Monsieur Frédéric Guibert. Il faut vérifier si cet agriculteur est propriétaire sur le territoire de la commune (autour du château d'eau ?).
- Compteur d'eau : voir la mise en place de compteurs d'eau dits intelligents et permettant un relevé à distance.
- Eau cimetière : voir pour l'installation d'une réserve d'eau afin de maintenir une pression régulière.
- Bandes jaunes d'interdiction de stationner : à refaire .
- Syndicat des eaux de Montlognon : point sur la demande de la CCSO et celle de Barbéry.
- Grilles cascade : à refixer.
- Bandes blanches au carrefour en face de la maison Goussot.
- Arbre pont de la nonette à tailler afin d'améliorer la visibilité.
- Ecole : pas de suppression de classe.

Questions de la salle :

- Recensement des chemins communaux : il va être effectué.
- Projet de sablière au lieudit « Le Montoir » : il s'agit pour le moment d'un projet privé non soumis à autorisation pour la phase d'étude préalable.
- Ramassage des déchets : le Maire confirme la réflexion de la CCPV sur les principes de ramassage
 - Déchets verts : ramassage par quinzaine de novembre à octobre
 - Container jaune : ramassage hebdomadaire
 - Container noir : ramassage par quinzaine

Une communication va être mise en place pour développer le compostage et le mulching. La taxe sur les ordures ménagères devrait être maintenue à son niveau actuel après une baisse prévue de 10% en 2025

Ces principes sont à l'état de réflexion. Un appel d'offres sera lancé d'ici l'été pour une mise en place du nouveau marché courant 2027.

Distribution de composteur par la CCPV pour 30 euros.

- Tableau récapitulatif des documents d'urbanisme : établir un tableau des dossiers en cours à afficher sur le panneau extérieur
- Bas-côté à proximité de la maison de M et Mme Mercier : voir pour la pose de rondin afin d'éviter que les camions s'approchent trop du fossé. Ce problème a également été vu avec l'entreprise Colas.

La séance est levée à 22h15